

Séance de la Commission Permanente du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU

Absents excusés : M. Jacques GUIARD

Date des convocations : **2 avril 2024**

Membres en exercice : 8

Pour : 0

Membres présents : 7

Contre : 7

Nombre de votants : 7

Abstention : 0

N° 24-064

OBJET : REJET SECOURS FINANCIER EAU (SEBRA)

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

de rejeter un secours financier à 1 personne, pour le règlement de sa facture d'eau (SEBRA) pour un montant de **282,74 €**

Fait à ROYAN, le 13 mai 2024

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 15/05/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 15/05/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240513-DEL-24-064-DE
Date de télétransmission : 15/05/2024
Date de réception préfecture : 15/05/2024